

COMMUNE D'ANS

PROVINCE DE LIEGE

Chèques Sports Seniors – Règlement

Les chèques, d'une valeur de 50 euros pour une affiliation dans un club sportif et de 25 euros pour un stage sportif, vous seront octroyés si vous respectez les conditions suivantes :

- Être domicilié(e) à Ans, Alleur, Xhendremael ou Loncin.
- Avoir plus de 60 ans.
- Les revenus imposables bruts ne doivent pas dépasser :
 - Pour un isolé : 13.886,51€
 - Pour un ménage : 17.629,87€

Remarque : 1 chèque « affiliation » et 1 chèque « stage » par an, par senior.

Pour que votre dossier soit complet :

- Une attestation complétée et signée.
- Une attestation « club » complétée et signée par le responsable du club.
- Une attestation de composition de ménage.
- Un avertissement extrait de rôle de l'impôt des personnes physiques.

Ces documents sont à renvoyer à :

Echevinat des Sports – Esplanade de l'Hôtel Communal, 1 – 4432 ANS

A l'attention de Madame Caroline Loudèche

Ou par mail : caroline.loudeche@ans-commune.be

COMMUNE D'ANS

PROVINCE DE LIEGE

CHEQUE SENIOR COMMUNAL 2022

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

E-mail : _____

N° tel ou GSM : _____

Discipline sportive : _____

Nom du club : _____

Fait à _____ le _____

Certifié sur l'honneur,
Signature :

COMMUNE D'ANS

PROVINCE DE LIEGE

CHEQUE SENIOR COMMUNAL 2022

Attestation du club

Nom du club : _____

Adresse : _____

E-mail : _____

N° de compte bancaire : BE_____

Je soussigné(e), _____

Président(e), Secrétaire, Trésorier (-ère), (*) atteste que :

Nom et prénom du Senior : _____

Est bien inscrit dans le club : _____

Montant de l'affiliation : _____

Fait à _____ le _____

Certifié sur l'honneur,
Signature :

(*) Biffer les mentions inutiles